

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE REMISE EN FORME

Chaque usager déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et de respecter les consignes suivantes :

## Pour des raisons d'hygiène :

- Il est formellement interdit d'accéder à la salle avec des chaussures à semelle marquante ou ayant servi à l'extérieur.
- Le port d'une tenue de sport correcte est également exigé. En dehors des vestiaires il est interdit d'être torse nu, de se déplacer pieds nus en chaussettes ou en tong.
- Une serviette de toilette est obligatoire afin de protéger les appareils de la transpiration.
- Il est nécessaire de nettoyer les appareils (poignées, assises), et de respecter la propreté de la douche et du sanitaire.
- Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans la poubelle prévue à cet effet.

## Pour des raisons de sécurité :

- Lire et respecter les consignes d'utilisation de chaque appareil.
- Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.
- Les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être surchargés, ni déplacés.
- Tout vêtement ou objet (cordons, ceintures, etc....) susceptibles d'être entrainés par le fonctionnement des appareils est prohibé.
- L'accès est réservé aux personnes de plus de 18 ans. (Une carte d'identité peut vous être demandée).
- L'accès de la salle n'est pas autorisé aux enfants même accompagnés.
- Chaque usager s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement le personnel de l'établissement.
- Les utilisateurs doivent prévoir de s'hydrater suffisamment avant et après la séance.
- La direction du camping Les Cerisiers vous invite à consulter votre médecin avant toute pratique sportive.
- La SAS Les Cerisiers décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non conforme des installations et du matériel, au non-respect des règles de sécurité ou à une surestimation par l'utilisateur de sa condition physique.
- L'utilisation se fait sous la surveillance exclusive de l'utilisateur. Aucune surveillance spécifique n'est assurée.

## Il est interdit:

- de fumer dans la salle de sport
- de manger
- d'utiliser son téléphone portable pour émettre ou recevoir des appels
- de déranger les autres utilisateurs par des comportements néfastes (crier, chanter...)
- de faire entrer des animaux dans la salle.
- d'ouvrir les issues de secours (sauf en cas d'urgence)